

**Subvention aux associations à caractère social - Deuxième répartition au titre de l'année 2005 - Subvention à l'association ALEDD (Contrat de Ville)**

**Mme l'Adjointe DUFAY, Rapporteur** : L'Association pour les Loisirs des Enfants Différents (ALEDD) a pour but de favoriser l'accès à des loisirs divers aux enfants porteurs de handicap(s).

Ces enfants peuvent ainsi pratiquer des sports et participer à des activités culturelles qui leur permettent de s'épanouir, de développer leur autonomie, d'améliorer leur environnement social et culturel.

Ce faisant, ALEDD prépare ces enfants à une meilleure socialisation. Elle lutte aussi, de cette manière, contre les discriminations dont les handicapés peuvent être victimes.

Toute l'année, une quarantaine d'enfants est concernée par les CLSH et autres séjours organisés par ALEDD.

La Ville est sollicitée pour soutenir les projets de cette association. Pour ce faire, et dans le cadre du Contrat de Ville, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement d'une subvention de 6 000 € à l'Association ALEDD.

En cas d'accord, cette dépense sera imputée sur les crédits de la délégation à l'Action Sociale inscrits au budget primitif 2005 au chapitre 65.524/6574 CS 48020.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer la subvention proposée.

*Récépissé préfectoral du 4 octobre 2005.*